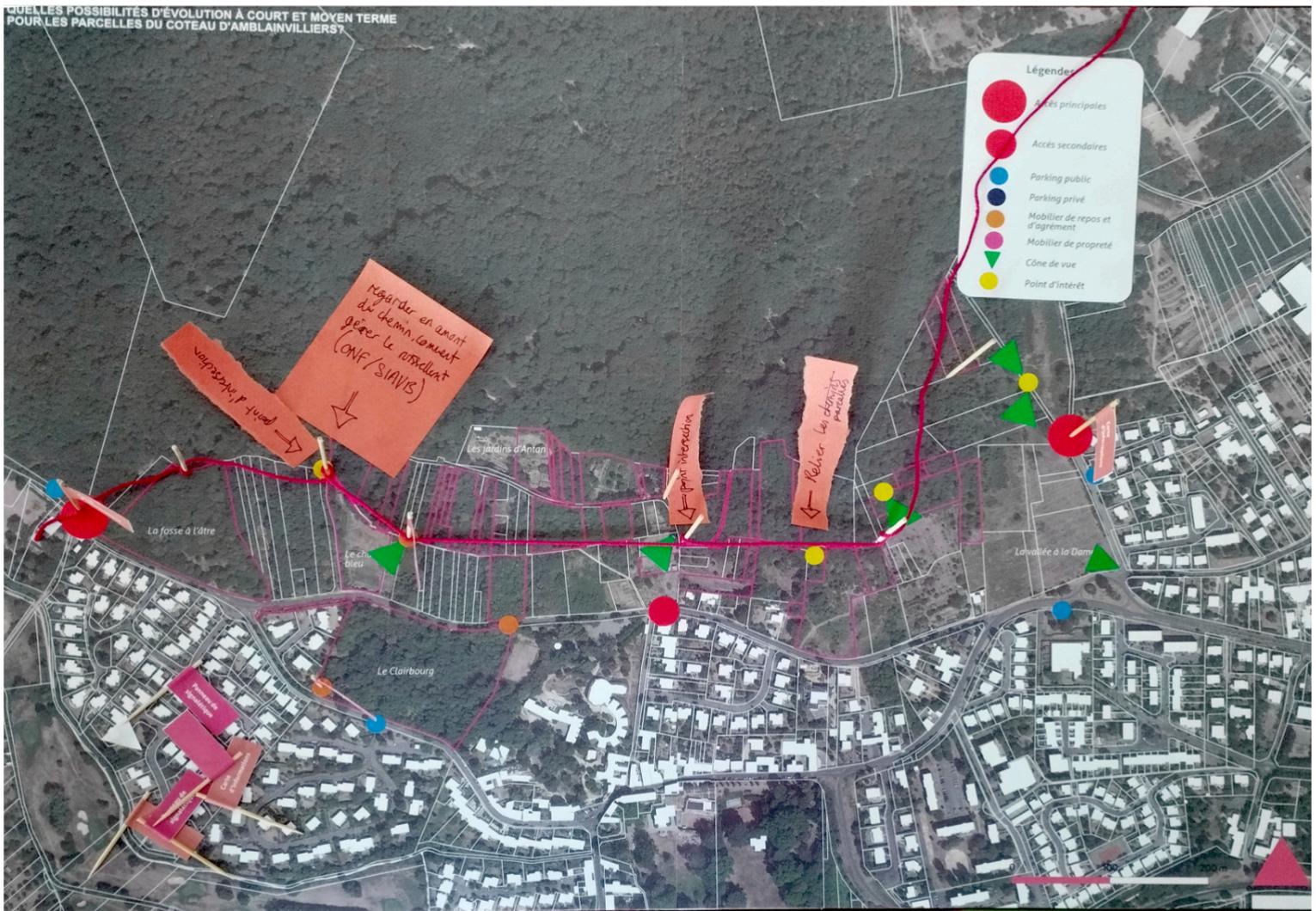


ESPACES NATURELS - CADRE DE VIE

Verrières-le-Buisson

Imaginer un projet de reprise agricole pour les coteaux d'Amblainvilliers, situés en site classé de la vallée de la Bièvre

Le CAUE de l'Essonne accompagne la ville de Verrières-le-Buisson dans la réflexion engagée sur le devenir des parcelles agricoles des coteaux d'Amblainvilliers. Objectif : trouver une cohérence entre les enjeux et les contraintes du site.



Ce plateau de jeu a été réalisé par le CAUE 91 pour aider la commune à préfigurer le projet de reprise agricole, grâce à l'approche par le paysage. Action menée en 2023-2024

Les partenaires :



DRIEAT Île-de-France
 Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports

DRIAAF Île-de-France
 Direction régionale interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt



UDAP de l'Essonne
 Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Essonne

Le point de départ

Au printemps 2023, le CAUE de l'Essonne est sollicité par la commune de Verrières-le-Buisson qui souhaite engager une réflexion sur l'avenir des coteaux d'Amblainvilliers. Cet espace naturel comprend un ensemble de parcelles classées agricoles au PLU et inscrites dans le périmètre

du site classé de la Vallée de la Bièvre. L'enfrichement de ce lieu typique, vestige du passé horticole et agricole verriérois, est le point de départ de la réflexion. L'évolution de ces pentes soulève aujourd'hui des enjeux de paysage, de biodiversité et d'usages.

L'objectif de la mission CAUE à Verrières-le-Buisson

La réflexion engagée par la ville s'inscrit plus globalement dans un contexte de préservation des espaces naturels, de rationalisation de l'urbanisation et de relocalisation de l'agriculture.

L'accompagnement du CAUE de l'Essonne vise à faire émerger une vision commune autour de ces coteaux, d'inclure les services instructeurs de l'État dans l'élaboration du programme et d'en faire sortir des éléments structurants participant de la cohérence du projet.



Vue vers la prairie sèche de la Vallée à la Dame qui subit aujourd'hui un processus d'enfrichement.

Le déroulé

L'accompagnement du CAUE s'est articulé autour d'une alternance de visites de site avec les différents services de l'État, et d'ateliers de travail avec les élus et services de la collectivité.

La **première visite de terrain** a permis de situer les interrogations de la commune concernant le projet de reprise agricole des coteaux d'Amblainvilliers.

Par la suite, **deux réunions de travail** autour d'une cartographie collective, ont consisté à définir les enjeux partagés du site avant de détailler les réflexions déjà engagées par la commune sur les différentes parcelles du site.

Une fois ce premier état des lieux établi, il a été nécessaire de **retourner par deux fois sur le terrain avec les services instructeurs de l'État**. Ces temps d'échanges ont contribué à clarifier les objectifs à poursuivre et identifier les points de vigilance. Un focus a été fait sur les parcelles communales, premières à pouvoir être activées.

Puis, un **atelier de préfiguration** a été l'occasion d'identifier des vues, des intersections, des ruptures de cheminement, des entrées de site qui doivent faire l'objet d'attentions particulières. Ce travail de projection a également permis de préciser les intentions autour des parcelles communales sur la base des remarques des services instructeurs.

Un **dernier point d'avancement du projet** a été organisé entre la commune, l'ABF et la DRIEAT. Une liste des éléments à approfondir et des points de vigilance a été mise au point en vue d'un passage en commission départementale des sites (CDNPS), nécessaire pour la commune.

De la **définition des acteurs à l'accompagnement vers un dossier de passage en commission départementale des sites**, ces temps de travail ont conduit notamment à l'émergence d'un chemin d'interprétation et à l'identification des parcelles prioritaires, tout en révélant l'importance de la gestion de la lisière boisée et de l'érosion des sols.



Visite de terrain appuyée avec les services de l'Etat pour répondre aux enjeux du site classé de la vallée de la Bièvre.

CAUE+

- Constituer un groupe de travail régulier pour l'élaboration d'un scénario commun.
- Mobiliser des acteurs institutionnels sur le terrain.
- Accompagner un passage en commission des sites.

